

Code d'article	227.83
Description	EMBALLAGES BASKET
Catalogue	HOS 197
Date de modification	14/11/2019 14:21:31



### Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE

Dimensions 31x38 CM

Matériel PARCH.INGRAISSABLE

Couleur NATUREL

Grammage 34 G/M2

Poids net d'une unité (g) 3,80

Ligne de produits 'TIMES'

### Codes

Intrastat 48062000

ITF14 18420499227839

EAN13 8420499227832

### Colisage

Paquet	Unités / paquet 1.000
	Dimensions paquet (cm) 31,00 x 38,00 x 5,50
	Poids paquet (kg) 4,33
	Volume paquet (m³) 0,0064790

Carton	Unités / carton 4.000
	Paquets /carton 4
	Dimensions carton (cm) 32,00 x 39,00 x 20,50
	Poids carton (kg) 17,30
	Volume carton (m³) 0,0255840

Palette	Cartons / couche 6
	Cartons / palette 36
	Conditionnement (U base x couches) 6 x 6
	Poids (kg) 646,80
	Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Usage / Certificats

Recyclable	Biodégradable	Usage unique	Résist. graisses	Cash & Carry
				



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.

Mode d'emploi: Pour le contact avec les aliments, utilisez la face non imprimée.

Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).



Nº RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



Matières premières PEFC qui garantit sa provenance de forêts gérées de façon responsable et soutenable.



Absence de nanoparticules non autorisées, utilisées pendant la fabrication.



Produit certifié absent de bisphénol-A.



Déclaration de conformité REACH. Régule la production et l'utilisation de substances chimiques et l'impact potentiel sur la santé humaine et l'écosystème.

Reg. (CE)  
2023/2006

Ce produit est conforme au règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission Européenne du 22 Décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.